

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du jeudi 12 février 2026 à 18h00

Présents : M. Christian DUHAUT – Président, M. Michel FERREIRA, M. Philippe MENDEZ-DIAZ – vices-présidents, M. Sébastien COUTURIER, Mme Angélique ROSSI, M. Patrick GARCIA

Excusés représentés : M. Frédéric CHAUD

Excusés : M. Patrick BERNARD

Membre en exercice : 8 – **Votants** : 7

Secrétaire de séance : M. Philippe MENDEZ-DIAZ, désigné à l'unanimité

1 – Budget Primitif 2026 – Budget Principal – Mise à jourContexte :

Monsieur le Président explique que :

- sur demande de Madame la comptable du Service de Gestion Comptable de La Mure, l'assemblée délibérante doit procéder à des modifications dans son budget primitif afin de permettre sa prise en charge :
 - retirer la reprise anticipée des résultats

Suite à ces modifications, Monsieur le Président présente le budget primitif corrigé :

	Budget 2026	
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice antérieur reporté		
Exercice courant	334 773,64 €	344 825,27 €
Résultat exercice courant	10 051,63 €	
Résultat prévisionnel affecté aux investissement (023)	10 000,00 €	
Total fonctionnement	344 773,64 €	344 825,27 €
Résultat fonctionnement		51,63 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissement (021)		10 000,00 €
Résultat exercice antérieur reporté		
Exercice courant	457 267,31 €	447 277,95 €
Résultat exercice courant	-9 989,36 €	
Total investissement	457 267,31 €	457 277,95 €
Résultat investissement		10,64 €
Totaux	802 040,95 €	802 103,22 €
Résultat Global		62,27 €

Mode de vote :

- Au chapitre – sans opération
- Budget exprimé en TTC avec provisions semi-budgétaires

Principaux investissements inscrits au budget :

- Travaux sur La Motte-saint-Martin → Fin du chantier de mise en séparatif du hameau « Le Vivier »
- Travaux sur La Motte-saint-Martin → connexion du hameau « Les Côtes » à la station d'épuration

- Travaux sur La Motte-d'Aveillans → connexion du hameau « Le Mas » à la station d'épuration
- Travaux sur La Motte-d'Aveillans → étude sur le secteur « Grand Raye »

Travaux de réparations inscrits au budget de fonctionnement :

- Travaux non définis, mais nous devons prévoir une inscription budgétaire en cas de besoin

Proposition de Monsieur le président :

- ADOPTER le Budget Primitif 2026

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Compte Financier Unique 2025 – Budget Principal

Contexte :

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Il est obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès l'exercice 2025.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article §L.612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Président précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et les comptes de gestions : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée et permet une coconstruction du document et la mise en place de contrôles automatisés,
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public afin d'aboutir à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget annexe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur le Président propose de désigner M. Michel FERREIRA, vice-président.

Monsieur Michel FERREIRA, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget annexe dressé par Monsieur Christian DUHAUT, président et Madame Valérie ESPINASSON, comptable du Service de Gestion Comptable de La Mure.

Le CFU du budget annexe fait ressortir les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	537 100,12 €	345 051,94 €	882 152,06 €
	Recettes réalisées	279 219,79 €	368 360,53 €	647 580,32 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU RUISSEAU DE VAULX

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	627 040,94 €	569 205,84 €	1 196 246,78 €
	Dépenses réalisées	533 584,97 €	343 981,75 €	877 566,72 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-254 365,18 €	24 378,78 €	-229 986,40 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	228 171,85 €	425 088,61 €	653 260,46 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit (+/-)	-26 193,33 €	449 467,39 €	423 274,06 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-26 193,33 €	449 467,39 €	423 274,06 €

Après présentation du CFU par Monsieur Michel FERREIRA, président de séance, Monsieur Christian DUHAUT, président, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Proposition Monsieur Michel FERREIRA, président de séance :

Monsieur Michel FERREIRA, président de séance, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU du budget principal 2025 et notamment à reporter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- APPROUVER le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la commune de La Motte-Saint-Martin,
- DÉCLARER qu'il n'y a pas de restes à réaliser,
- ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.€

Vote : POUR à l'unanimité des votants le président ayant quitté la séance

3 – Affectation du résultat 2025 – Budget Principal

Rappel :

Monsieur le Président explique qu'en application des dispositions de l'instruction budgétaire M49, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 issu du Compte Financier Unique.

1 – L'arrêté des comptes de l'exercice 2025 permet de déterminer :

- a) Le résultat de la section de fonctionnement :

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat antérieur de la section de fonctionnement reporté (chapitre 002) sur cette section.

- b) Le solde d'exécution de la section d'investissement :

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre :

- les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2025, d'une part,
- les recettes d'investissement propres à l'exercice 2025, majorées de l'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) et majorée de la quote-part de l'excédent de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068), d'autre part.
- c) Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2026.

2 – Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU RUISSEAU DE VAULX

besoin de financement de l'exercice 2026 de la section d'investissement.

L'instruction M49 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 – Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision du Conseil Municipal, être affecté en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en section d'investissement.

Contexte :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le Compte Financier Unique 2025, dont les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement

Recettes (b)	368 360,53 €
Dépenses (a)	343 981,75 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	24 378,78 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	425 088,61 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	449 467,39 €

Investissement

Recettes	Recettes N (a)	279 219,79 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	228 171,85 €
	Recettes totales (c=a+b)	507 391,64 €
Dépenses	Dépenses N (d)	533 584,97 €
	Déficit N-1 investissement €	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	533 584,97 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-26 193,33 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde (h)	0,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2026 (i=g+h)		-26 193,33 €

Résultats de l'exercice 2025

Excédent de fonctionnement	449 467,39 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	0,00 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-26 193,33 €
Solde global de clôture	423 274,06 €

Proposition de Monsieur le Président :

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat sur l'exercice 2026

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	26 193,33 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	26 193,33 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au chapitre 001 (recettes)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	423 274,06 €

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Attribution du marché de travaux pour le raccordement EU du hameau Les côtes à la STEP

Contexte :

- Monsieur le Président explique que, dans le cadre des travaux de raccordement du hameau « Les Côtes » à la station d'épuration, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.
- Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur du syndicat le e la commune le mardi 2 décembre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au vendredi 16 janvier 2026 à 11h00.
 - Trois plis ont été déposés dans les délais, représentant trois offres.
- Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le bureau Alp'Etudes, Monsieur le Président propose aux élus du SIARV de procéder à l'attribution du marché.

Proposition de Monsieur le Président :

- M. le président propose de suivre l'avis du bureau d'étude et propose d'attribuer le marché à l'entreprise SAS LIONET / SAS CARRON dont l'offre est jugée économiquement et techniquement la plus favorable et qui répond aux critères définis dans le règlement de la consultation.

Vote : 5 voix pour et 2 abstentions

5 – Informations / Questions diverses :

- Toujours en attente du tableau des branchements de la commune de La Motte-d'Aveillans
- Achat d'une caméra afin de faciliter l'intervention sur le réseau : 2 737 € HT : OK pour le principe
- Réclamation des propriétaires du Gîte des Signaraux : le SIARV va écrire à la CCM

Fin de séance à 18h45